

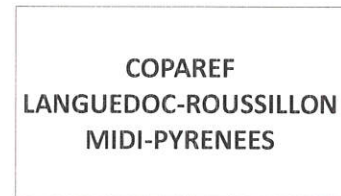


LANGUEDOC  
ROUSSILLON  
**LA RÉGION** MIDI  
PYRÉNÉES

COPAREF  
LANGUEDOC-ROUSSILLON  
MIDI-PYRENEES

**Plan régional de mobilisation  
pour l'emploi et la formation  
professionnelle  
Languedoc Roussillon  
Midi Pyrénées**

*25 avril 2016*



## Plan régional de mobilisation pour l'emploi et la formation professionnelle

### 1- Offrir des opportunités d'emploi en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

La Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est la deuxième région de France en superficie et cinquième région en population (5,6 millions d'habitants au total). Elle bénéficie d'une forte attractivité avec un taux de croissance de sa population, entre 2007 et 2012, de 4,8 % contre 2,6 % en France métropolitaine.

Ce nouveau territoire bénéficie de multiples atouts avec notamment l'accès à la mer, deux massifs montagneux, un potentiel de recherche de premier plan, un tourisme dynamique, des produits de qualité, une forte identité historique et culturelle. En outre, la région dispose d'une forte attractivité économique : l'agriculture occupe la moitié du territoire, la région est la 4<sup>ème</sup> région touristique de France avec 13 milliards de recettes, la 1<sup>ère</sup> région européenne pour l'aéronautique civile et la 1<sup>ère</sup> région pour la recherche. Deux métropoles labellisées French Tech impulsent l'essor de multiples nouvelles entreprises de pointe dans le domaine des nouvelles technologies, en particulier dans le secteur numérique.

Elle présente dans le même temps un taux d'activité de la population plus faible que la moyenne nationale (71,4 % contre 73 % en France métropolitaine) et un taux de chômage de 12 % (particulièrement élevé le long du littoral) contre 10 % en France.

Face à ce chômage qui frappe particulièrement les habitants du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, il est essentiel de rappeler la place de la formation professionnelle et de l'apprentissage au regard du lien évident entre le niveau de qualification des personnes et leur chance d'accéder à un emploi durable.

L'emploi, priorité partagée par les acteurs politiques et économiques, fait désormais l'objet d'un plan d'urgence initié au niveau national qui doit se déployer dans chaque région.

Lors de ses vœux aux Français, le 31 décembre dernier, le Président de la République a annoncé la préparation d'un nouveau plan d'urgence pour l'emploi. Au total, l'Etat prévoit d'y allouer deux milliards d'euros dont un milliard sera consacré à la formation et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi (à travers une commande nationale, des commandes régionales Régions – Pôle emploi, l'accompagnement à la VAE et à la création d'entreprise).

Ce plan ambitieux comprend plusieurs mesures :

- Mesure 1 : Faciliter les embauches
- Mesure 2 : Soutenir l'embauche
- **Mesure 3 : Former deux fois plus de demandeurs d'emploi en 2016**
- Mesure 4 : Elargir l'offre de formation de l'apprentissage
- Mesure 5 : Mieux adapter l'apprentissage aux réalités
- Mesure 6 : Lever les freins à l'entrepreneuriat

L'Etat, les partenaires sociaux et la Région, entendent se mobiliser de manière conjointe et coordonnée pour décliner le plan de mobilisation pour l'emploi sur la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées selon les objectifs suivants :

- Porter à 100 000 le nombre de places de formation ou en accompagnement sur une année,
- Favoriser un développement ciblé et de qualité de l'alternance en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation,
- Proposer des parcours de formation permettant une insertion durable dans l'emploi,
- Rechercher, au niveau de chaque territoire, une juste adéquation entre les offres de formation, et les demandes de formation exprimées par les entreprises.

Ce plan repose sur les principes suivants :

- répondre aux besoins en compétences des branches professionnelles et des entreprises et inscrire les actions de formation dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées ;
- assurer l'articulation, dans chaque territoire, entre les besoins d'emplois et de compétences, l'offre de formation et les modalités d'information et d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, tout au long du parcours de formation ;
- s'appuyer sur le déploiement du conseil en évolution professionnelle (CEP) et sur l'ensemble des programmes et dispositifs pour favoriser la construction de parcours professionnels adaptés aux situations des individus ;
- mobiliser pleinement les capacités de l'appareil de formation ;
- organiser l'accès aux formations par une forte mobilisation des réseaux prescripteurs (pôle emploi, missions locales, Cap emploi...).

**L'objectif national de la mesure 3 consiste à offrir 500 000 actions de formations supplémentaires aux personnes en recherche d'emploi en 2016.**

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, la déclinaison des objectifs nationaux permettra de mettre en place plus de 100 000 actions notamment destinées aux demandeurs d'emploi de longue durée, ayant peu de qualification ou seniors, ainsi réparties :

- actions de formation (90 000),
- contrats de professionnalisation (3 700),
- création d'entreprise (9 400),
- validation des acquis de l'expérience VAE- (970).

**90 000 actions de formation pour les demandeurs d'emploi seront donc mises en place en 2016, soit une mobilisation de 30 000 actions de formations supplémentaires par rapport à 2015 financées par l'Etat à hauteur de 90 M €, sous réserve de la signature d'une convention entre l'Etat et la Région précisant les modalités de financement.**

Les enjeux partagés des signataires sont les suivants :

- organiser des parcours de formation menant à des qualifications reconnues en mobilisant, si nécessaire, divers dispositifs d'orientation, de pré-qualification et de qualification, notamment pour les demandeurs d'emplois de longue durée, les seniors, les personnes ayant peu ou pas de qualification particulièrement ciblés dans le Plan ;
- mettre en œuvre des actions visant à renforcer le socle de compétences clés indispensable à l'accès à l'emploi de publics particulièrement fragilisés,
- développer les formations vers les nouveaux métiers liés à la transition énergétique et numérique, (évolution des métiers existants, digitalisation des postes de travail, lutte contre « illettrisme numérique »),
- répondre aux réalités de l'économie régionale et des dynamiques territoriales,
- garantir la qualité des formations dispensées et la lisibilité de l'offre de formation pour les demandeurs d'emplois,
- veiller à l'égalité des chances,
- s'assurer de l'efficacité des actions de formation par un retour à l'emploi.

## **2- Une gouvernance publique coordonnée, dans le respect des compétences de chacun et associant les partenaires sociaux**

La loi du 5 mars 2014 ouvre de nouvelles perspectives dans la conduite des politiques en matière d'emploi et de formation professionnelle. Des instances de concertation quadripartite chargées de contribuer à la définition et au pilotage des politiques sont créées au niveau national comme au niveau régional.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'urgence, il est indispensable d'adopter une démarche partenariale à toutes les étapes du processus et de s'appuyer sur les instances créées par la loi, à savoir le CREFOP (Comité Régional pour l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle) et le COPAREF (Comité Paritaire Régional pour l'Emploi et la Formation).

En concertation avec les partenaires, la Région assurera en tant que chef de file de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi en lien étroit avec l'Etat et les partenaires sociaux, la coordination du Plan sur son territoire. La Région assure la cohérence régionale des plans de formation en assurant la coordination des achats, sur la base des diagnostics, régionaux ou territoriaux de l'Etat et de Pôle Emploi, partagés avec les partenaires sociaux.

L'exécution du Plan de mobilisation pour l'emploi fera l'objet d'un suivi régulier au sein du bureau du CREFOP permettant de vérifier le degré de réalisation des objectifs et le cas échéant de décider de mesures correctives utiles.

Un tableau de bord sera diffusé aux membres du bureau CREFOP et des COPAREF. Ce tableau doit notamment contenir les informations par nature d'intervention, par dispositif, au niveau territorial.

### **3- Contributions de chacun à la mise en place du Plan**

L'importance du plan, par son ampleur et ses délais de mise en œuvre, suppose une mobilisation forte de tous les acteurs sur le territoire, que ce soit les organismes participant au service public régional de l'orientation ou issus du service public de l'emploi. Il est également essentiel de coordonner les achats et de veiller à la bonne information des prescripteurs pour orienter les demandeurs d'emploi vers les métiers et les formations ciblées dans ce Plan d'urgence et en adéquation avec leurs projets professionnels.

La **Région s'engage** à maintenir en 2016 au niveau des réalisations 2015 son effort propre de formation à destination des personnes en recherche d'emploi, à la fois en montant et en nombre d'actions et s'engage à ce que les crédits versés au titre du Plan soient consacrés à financer des places supplémentaires de formation au profit des personnes en recherche d'emploi.

Ces formations supplémentaires répondront aux besoins de l'économie, dans le cadre d'un diagnostic partagé avec les partenaires sociaux et en réponse aux besoins exprimés sur les territoires. Elles amèneront les personnes vers une qualification reconnue pour un emploi durable et de qualité.

La Région impliquera Pôle emploi dans l'achat des places de formations supplémentaires. Elle détermine avec Pôle emploi les modalités selon lesquelles ce dernier participera à la mise en œuvre du Plan et lui transférera pour ce faire une partie des financements octroyés par l'Etat.

Cette collaboration prendra la forme d'une convention Région – Pôle emploi.

En parallèle, l'ensemble des acteurs devront mobiliser toutes leurs ressources dont les CARIF OREF (Atout métiers) pour nourrir une connaissance plus approfondie des besoins en compétences, immédiats et de moyen terme (Branches, filières, acteurs du développement économique, etc.) sur des périmètres géographiques et sectoriels (bassin d'emploi).

Cette analyse sera approfondie dans le cadre des réflexions sur le Schéma régional emploi formation et orientation professionnelles (SREFOP), comme le Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Par ailleurs, la Région s'attachera à développer l'apprentissage notamment :

- en élargissant l'offre et les périodes de formation en apprentissage par l'ouverture de titres du ministère de l'emploi à l'apprentissage,
- en poursuivant et en accentuant son soutien renforcé aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA), aux apprentis et aux employeurs.

**L'Etat financera la réalisation** de ce plan par une compensation financière qui sera intégralement versée à la Région (hors commande nationale, formation à la création d'entreprise, accompagnement à la VAE, contrats de professionnalisation). La Région délèguera ensuite à Pôle emploi les crédits associés à ses engagements. Cette compensation de l'Etat couvrira le coût pédagogique et les frais afférents (rémunération).

Les partenaires sociaux compléteront les financements dans le cadre de l'annexe financière 2016 du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels – FPSPP. Une convention financière, soumise à l'avis du COPAREF LRMP, passée entre la Région et le FPSPP, fixera les modalités.

Les objectifs chiffrés liant l'Etat et la Région au titre du présent article et les modalités de versement de la compensation financière seront précisés dans le cadre d'une annexe financière dont la signature interviendra après délibération du Conseil Régional.

#### **4- Déclinaison opérationnelle du Plan**

Sous réserve de la signature de la convention Région – Pôle emploi prévue à l'article 3, les 30 000 formations supplémentaires en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées seront prises en charge par la Région et Pôle Emploi.

**La commande sera cohérente avec les besoins des entreprises et des territoires et alliera :**

- des actions longues amenant à la qualification ;
- des formations **pré qualifiantes** et préparatoires permettant d'accéder directement à l'emploi ou pour les personnes éloignées de l'emploi de reprendre un parcours de formation menant à l'emploi ;
- des formations sur les compétences clés, le socle de compétences (en particulier le certificat professionnel CLÉA), le français langue étrangère, ou encore les langues ...
- des formations d'adaptation à l'emploi.

**Les engagements de chacun des partenaires seront formalisés dans :**

- Une convention Etat – Région – Coparef sur la déclinaison en Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées du Plan national qui mentionnera les engagements financiers, les commandes supplémentaires et les modalités de financement de ces actions.
- Une convention Région - Pôle emploi par laquelle la Région implique Pôle emploi dans la mise en place du Plan en lui confiant une partie des achats de formation supplémentaires et les moyens afférents.

#### **5- Dates clefs**

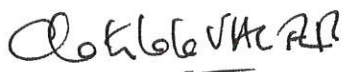
- Janvier 2016 : Etablissement d'un diagnostic partagé pour élaborer la commande supplémentaire de formation en associant la Région, Pôle Emploi, les Partenaires sociaux et les branches professionnelles afin de faire correspondre au mieux l'offre de formations supplémentaires aux demandes de formation exprimées par chaque branche et territoire,
- Février – mars 2016 : Travail sur la complémentarité de l'offre de formation sous le pilotage de la Région afin de stabiliser une commande supplémentaire Région/Pôle emploi,
- Une phase de concertation avec les partenaires sociaux au sein du COPAREF, avec une réunion thématique le 18 mars puis des réunions du CREFOP (bureau le 29 mars, plénier le 27 avril),
- Mi-avril : signature du protocole quadripartite Etat-Région-COPAREF,
- Fin mai 2016 : Signature de l'annexe financière du protocole et de la convention opérationnelle Région-Pôle emploi,
- Mise en œuvre du Plan au fur et à mesure,
- Organisation des flux d'entrées et des prescriptions sur l'ensemble des formations au profit des demandeurs d'emploi sur la durée du plan.

Par ces principes forts traduisant une articulation efficace et simplifiée de l'action publique, l'Etat, la Région et le Coparef se mobilisent pleinement au service de la politique de l'emploi. Ils retiennent les principes ci-dessus exposés comme fil conducteur de l'articulation de leur action.

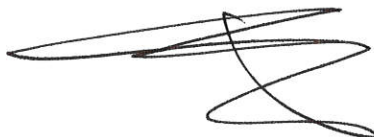
Fait à Toulouse, le 25 avril 2016

En présence de

Clotilde VALTER,  
Secrétaire d'Etat auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, chargée de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage



Pascal MAILHOS  
Préfet de la région  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne



Carole DELGA  
Ancienne ministre  
Présidente de la région  
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Stéphane BONNETAIN  
Co-Président du COPAREF  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
pour le collège salariés



Jean-Michel VERDU  
Co-Président du COPAREF  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
pour le collège employeurs

